



# CONTESTATION DE POSSESSION D'ETAT

Par **VEROLUDO**, le **07/05/2015** à **14:12**

Bonjour,

Mon mari a eu une relation il y a quelques années il était militaire et cette femme lui a fait croire au bout de 15 jours de recontre qu'elle était enceinte de lui. Le pauvre jeune et militaire, pas souvent là, l'a cru et a reconnu cet enfant qui porte son nom. Il a vécu un an avec eux et lorsqu'il est rentré de l'étranger il n'avait plus de logement car elle avait déménagé, laissé des dettes factures, loyers non payées car faux usage de faux imitation signature et plus d'argent, nous venons juste de finir de tout payer. Il a donc vécu en caserne. Il n'a jamais vu depuis cet enfant, nous habitons le nord et elle tarbes. Peut-on contester cette possession d'état. Car certes, il porte son nom, nous payons une pension alimentaire et n'avons jamais vu cet enfant ormis mon mari qui n'a vécu qu'une année après sa naissance.

Merci pour votre retour.

Bien cordialement

VPO

Par **youris**, le **08/05/2015** à **11:42**

Bonjour,

votre mari doit faire une action en contestation de paternité devant le tribunal.

cdt